



La Verpillière, le 18 février 2025

Une charte pour aider les établissements médico-sociaux à réduire leurs factures énergétiques

Le Président Jean-Pierre Barbier, accompagné par Delphine Hartmann, Vice-Présidente en charge de l'Autonomie et des Handicaps, et de la Conseillère départementale du canton et Vice-présidente, Aurélie Vernay, a signé cet après-midi la Charte d'engagement pour une énergie durable et responsable avec l'Ehpad Les Pivoles. Cette charte, créée par le Département et l'Ageden, va permettre à cet Ehpad de La Verpillière d'être accompagné pour réduire ses dépenses d'énergie. Etaient également présents le Maire, Patrick Margier, la Présidente de l'Ageden, Evelyne Collet, et des directeurs d'établissements médico-sociaux.

Avec l'augmentation du coût des énergies, les factures ont explosé. Les établissements médico-sociaux n'ont pas été épargnés. C'est pourquoi le Département, dans la droite ligne de son engagement en faveur de la transition énergétique et de sa politique Isère durable, propose depuis 2024 aux établissements médico-sociaux volontaires de financer leur accompagnement en ingénierie par l'Association pour une GEstion Durable de l'ENergie (Ageden).

Trente établissements l'année passée, 15 cette année et 15 l'année prochaine pourront en bénéficier. Ces 60 Ehpad, résidences autonomie et foyers pour personnes en situation de handicap seront suivis par l'Ageden pour expertiser les fluides et poser les recommandations d'amélioration des consommations, soit par la réalisation de travaux, soit par des modes de gestion différents, avec :

- Visite et réalisation d'un état des lieux de l'établissement et de ses consommations, et réalisation d'un rapport, en s'appuyant sur les responsables techniques de sites et sur des bureaux d'études si nécessaire,
- Préconisations et priorisation d'actions d'améliorations thermiques,
- Aide à l'optimisation des contrats de fourniture d'énergie
- Analyse et accompagnement à la négociation des contrats d'exploitation
- Adaptation des consommations à l'usage,
- Action d'information et de sensibilisation auprès des utilisateurs et des techniciens,
- Accompagnement des travaux de modification et d'extension du patrimoine
- Pré-diagnostic pour la mise en place d'énergies renouvelables,
- Appui pour la recherche de financements.



Un second volet de cette charte concerne tous les projets de construction neuve d'établissements médico-sociaux. Une fois encore, l'expertise de l'Ageden, financée par le Département, permettra d'en améliorer les performances énergétiques, avec :

- un conseil individualisé des gestionnaires sur la consommation énergétique de leur bâtiment, avec une visite technique accompagnée de préconisations pour des travaux d'optimisation,
- un suivi de la mise en œuvre des préconisations,
- la mise en place d'une hotline,
- des outils mis à disposition des gestionnaires pour mieux piloter leurs prestataires de maintenance (contrat type...).

Cette prise en charge entièrement financée par le Département s'élève à 150 000 €.

Contact Presse

Claire Martin : 06 86 69 98 01 - claire.martin@isere.fr